

LOISIRS COMMUNAUTAIRES SAINT-MICHEL

ÉTATS FINANCIERS

30 AVRIL 2019

LOISIRS COMMUNAUTAIRES SAINT-MICHEL

ÉTATS FINANCIERS

30 AVRIL 2019

SOMMAIRE

| | Page |
|-----------------------------------|---------|
| Rapport de l'auditeur indépendant | 3 - 5 |
| Bilan | 6 |
| Évolution de l'actif net | 7 |
| Résultats | 8 |
| Flux de trésorerie | 9 |
| Notes complémentaires | 10 - 13 |

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
LOISIRS COMMUNAUTAIRES SAINT-MICHEL

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de LOISIRS COMMUNAUTAIRES SAINT-MICHEL (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 30 avril 2019, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 30 avril 2019, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas pour de nombreux organismes à but non lucratif, nous n'avons pas été en mesure d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'exhaustivité des produits d'autofinancement. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants inscrits dans les livres de l'organisme et nous n'avons pu déterminer si les produits de cette nature, les résultats et les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation pour les exercices terminés les 30 avril 2019 et 2018, les comptes clients aux 30 avril 2019 et 2018 et les actifs nets présentés aux bilans aux 30 avril 2019 et 2018 auraient dû faire l'objet d'ajustements. Nous avons exprimé par conséquent une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice terminé le 30 avril 2018, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Gosselin & Associés inc.*¹

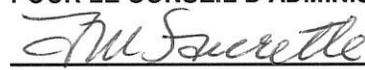
GOSSELIN & ASSOCIÉS INC.
Société de comptables professionnels agréés

Montréal, le 10 septembre 2019

¹ Par CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A101673

LOISIRS COMMUNAUTAIRES SAINT-MICHEL**BILAN****AU 30 AVRIL 2019**

| | 2019 \$ | 2018 \$ |
|--|-----------------------|-----------------------|
| ACTIF | | |
| ACTIF À COURT TERME | | |
| Encaisse | 94 162 | 140 108 |
| Placements temporaires (note 3) | 272 114 | 179 840 |
| Comptes clients | 3 726 | 19 328 |
| Frais payés d'avance | <u>8 496</u> | <u>1 421</u> |
| | 378 498 | 340 697 |
| IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 4) | 2 393 | - |
| IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (note 5) | <u>6 267</u> | <u>-</u> |
| | <u><u>387 158</u></u> | <u><u>340 697</u></u> |
| PASSIF | | |
| PASSIF À COURT TERME | | |
| Créditeurs (note 6) | 25 398 | 16 928 |
| Produits perçus d'avance | 29 022 | 35 198 |
| Apports reportés (note 7) | <u>34 900</u> | <u>19 018</u> |
| | <u>89 320</u> | <u>71 144</u> |
| ACTIF NET | | |
| AFFECTÉ AU DÉVELOPPEMENT FUTUR DES ACTIVITÉS (note 9) | 150 000 | - |
| NON AFFECTÉ | <u>147 838</u> | <u>269 553</u> |
| | <u>297 838</u> | <u>269 553</u> |
| | <u><u>387 158</u></u> | <u><u>340 697</u></u> |

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, M. Surotte, administrateur M. Main, administrateur

LOISIRS COMMUNAUTAIRES SAINT-MICHEL
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 AVRIL 2019

| | | | 2019 | 2018 |
|---------------------------------------|--|-------------------|----------------|----------------|
| | Affecté au développe - ment futur des activités \$ | Non affecté \$ | Total \$ | Total \$ |
| Solde au début de l'exercice | - | 269 553 | 269 553 | 214 222 |
| Excédent des produits sur les charges | - | 28 285 | 28 285 | 55 331 |
| Affectations internes (note 9) | 150 000 | (150 000) | - | - |
| Solde à la fin de l'exercice | <u>150 000</u> | <u>147 838</u> | <u>297 838</u> | <u>269 553</u> |

LOISIRS COMMUNAUTAIRES SAINT-MICHEL

RÉSULTATS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 AVRIL 2019

| | 2019 \$ | 2018 \$ |
|---|----------------------|----------------------|
| PRODUITS | | |
| Subventions | | |
| Ville de Montréal | 131 291 | 137 843 |
| Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur - MÉES | 74 500 | 25 000 |
| Subventions salariales fédérales et provinciales | <u>71 517</u> | <u>70 255</u> |
| | 277 308 | 233 098 |
| Autofinancement | | |
| Inscriptions et club de vacances | 216 141 | 216 803 |
| Locations (note 8) | 122 308 | 122 973 |
| Cotisations | 9 795 | 9 315 |
| Sollicitations directes et autres | <u>3 277</u> | <u>6 662</u> |
| | 351 521 | 355 753 |
| Intérêts | <u>2 399</u> | <u>1 521</u> |
| | <u>631 228</u> | <u>590 372</u> |
| CHARGES | | |
| Salaires et charges sociales | 502 551 | 445 244 |
| Honoraires professionnels | 26 734 | 31 133 |
| Matériaux et fournitures | 18 242 | 13 263 |
| Activités | 17 564 | 18 553 |
| Publicité et promotion | 16 298 | 8 784 |
| Loyer | 4 729 | - |
| Intérêts et frais bancaires | 4 090 | 3 274 |
| Télécommunications | 3 411 | 3 907 |
| Cotisations | 3 111 | 1 633 |
| Frais administratifs | 2 835 | 2 715 |
| Assurances | 1 702 | 1 639 |
| Mauvaises créances | 1 221 | 2 432 |
| Frais de formation | 237 | 2 464 |
| Amortissement des immobilisations | <u>218</u> | - |
| | <u>602 943</u> | <u>535 041</u> |
| EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES | <u><u>28 285</u></u> | <u><u>55 331</u></u> |

LOISIRS COMMUNAUTAIRES SAINT-MICHEL
FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 AVRIL 2019

| | 2019 \$ | 2018 \$ |
|--|----------------------|-----------------------|
| ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT | | |
| Excédent des produits sur les charges | 28 285 | 55 331 |
| Élément n'affectant pas la trésorerie : Amortissement des immobilisations corporelles | <u>218</u> | - |
| | <u>28 503</u> | <u>55 331</u> |
| Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement : | | |
| Comptes clients | 15 602 | (12 764) |
| Frais payés d'avance | (7 075) | 464 |
| Créditeurs | 8 470 | (10 403) |
| Produits perçus d'avance | (6 176) | 21 072 |
| Apports reportés | <u>15 882</u> | <u>(575)</u> |
| | <u>26 703</u> | <u>(2 206)</u> |
| Rentrées de fonds nettes liées aux activités de fonctionnement | <u>55 206</u> | <u>53 125</u> |
| ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT | | |
| Variation des placements | (92 274) | (51 424) |
| Acquisition d'immobilisations | <u>(8 878)</u> | - |
| Sorties de fonds nettes liées aux activités d'investissement | <u>(101 152)</u> | <u>(51 424)</u> |
| AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE | (45 946) | 1 701 |
| TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT | <u>140 108</u> | <u>138 407</u> |
| TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN | <u><u>94 162</u></u> | <u><u>140 108</u></u> |

LOISIRS COMMUNAUTAIRES SAINT-MICHEL

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 AVRIL 2019

1 - STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

LOISIRS COMMUNAUTAIRES SAINT-MICHEL est un organisme à but non lucratif constitué en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, le 16 août 1982 et il est exempté d'impôts sur le revenu.

Ses objets sont les suivants :

- développer des loisirs pour enfants, adolescents, adultes et aînés de la Ville de Montréal;
- favoriser l'intégration sociale par le biais d'activités communautaires;
- promouvoir le développement du loisir communautaire dans la Ville de Montréal;
- procurer des loisirs et activités communautaires répondant aux besoins des enfants, adolescents, adultes et aînés de la Ville de Montréal;
- développer des points de services en loisir communautaire afin de répondre aux besoins de la population montréalaise;
- favoriser la formation morale, sociale, culturelle, communautaire et sportive de la population montréalaise;
- favoriser l'intégration culturelle des différentes communautés ethniques de la Ville de Montréal.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Constatation des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Cotisations

Les produits de cotisations sont constatés au prorata de la période couverte par ces dernières.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Constatation des produits (suite)

Inscriptions et club de vacances

Les produits provenant des inscriptions et du club de vacances sont constatés lorsque les activités et les inscriptions ont eu lieu.

Locations

Les produits provenant des locations sont constatés lorsque les services sont rendus.

Apports reçus sous forme de biens et de services

Dans le cadre de son fonctionnement, l'organisme reçoit des apports sous forme de biens et de services. En raison de la difficulté à évaluer monétairement ces biens et ces services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers de l'organisme.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 5 ans.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 5 ans.

Instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût. Les actifs financiers évalués au coût se composent de l'encaisse, des placements et des débiteurs. Les passifs financiers évalués au coût se composent des créditeurs.

La direction est d'avis que ces instruments n'exposent pas l'organisme à un risque significatif de liquidité, de crédit, ni de marché.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes d'encaisse.

LOISIRS COMMUNAUTAIRES SAINT-MICHEL

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 AVRIL 2019

3 - PLACEMENTS TEMPORAIRES

| | 2019 \$ | 2018 \$ |
|---|----------------|----------------|
| Avantage entreprise | 272 114 | 50 256 |
| Épargnes à terme, taux variant entre 0,50 % et 1,15 %, échus au cours de l'exercice | - | 129 584 |
| | <u>272 114</u> | <u>179 840</u> |

4 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

| | 2019 | | 2018 | |
|--------------------|--------------|-------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| | Coût \$ | Amortissement cumulé \$ | Valeur nette \$ | Valeur nette \$ |
| Mobilier de bureau | <u>2 611</u> | <u>218</u> | <u>2 393</u> | - |

5 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

| | 2019 | | 2018 | |
|---------------|--------------|-------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| | Coût \$ | Amortissement cumulé \$ | Valeur nette \$ | Valeur nette \$ |
| Site internet | <u>6 267</u> | - | <u>6 267</u> | - |

6 - CRÉDITEURS

| | 2019 \$ | 2018 \$ |
|------------------------------|---------------|---------------|
| Fournisseurs et frais courus | 3 501 | 1 237 |
| Salaires et vacances | 20 338 | 13 963 |
| Sommes à remettre à l'État | <u>1 559</u> | <u>1 728</u> |
| | <u>25 398</u> | <u>16 928</u> |

LOISIRS COMMUNAUTAIRES SAINT-MICHEL

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 AVRIL 2019

7 - APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent des ressources non dépensées reçues au cours de l'exercice et destinées à couvrir les charges des programmes spécifiques de l'exercice subséquent. Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes :

| | Solde au 30 avril 2018 \$ | Octrois \$ | Constatés à titre de produits \$ | Solde au 30 avril 2019 \$ |
|-------------------|---------------------------------|----------------|--|---------------------------------|
| Ville de Montréal | <u>19 018</u> | <u>147 173</u> | <u>131 291</u> | <u>34 900</u> |

8 - CONTRIBUTIONS DE SERVICES

L'organisme bénéficie de locaux et utilise de l'ameublement et des équipements offerts gratuitement par la Ville de Montréal. Ces contributions en biens ne sont pas constatées aux états financiers. En accord avec la Ville, l'organisme loue, à l'occasion, ces locaux contre rémunération.

9 - AFFECTATIONS INTERNES

Lors de la réunion du 27 août 2019, le conseil d'administration a résolu d'affecter 150 000 \$ au développement futur des activités de l'organisme. Ce montant ne peut être utilisé à d'autres fins sans le consentement des administrateurs.

10 - ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Les engagements pris par l'organisme en vertu d'un bail totalisent 52 876 \$ et les versements au cours des deux prochains exercices sont les suivants :

| | \$ |
|------|--------|
| 2020 | 28 519 |
| 2021 | 24 357 |

11 - CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2018 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2019.